

Avis de Soutenance

Madame Jeanne MOUTON

SCIENCES ECONOMIQUES

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulé

Trois essais en économie du droit

dirigés par Monsieur Frédéric MARTY

Soutenance prévue le **mardi 10 septembre 2024** à 9h00

Lieu : 250 rue Albert Einstein 06560 VALBONNE

Salle : PICASSO



Composition du jury proposé

M. Frédéric MARTY	Université Côte d'Azur	Directeur de thèse
M. PATRICE BOUGETTE	Université Côte d'Azur	Examineur
Mme LAURA LASIO	JOINT RESEARCH CENTER EUROPEAN COMMISSION	Examinatrice
M. OLIVER BUDZINSKI	Technische Universität Ilmenau	Rapporteur
Mme CONSTANCE MONNIER-SCHLUMBERGER	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	Rapporteure
M. PATRICE REIS	Université Côte d'Azur	Examineur

Mots-clés : Organisation industrielle, Actions en dommage, Economie de la concurrence, Régulations marchés numériques, Décision d'engagements, Algorithms

Résumé :

Cette thèse se compose de trois essais qui s'inscrivent dans le cadre général du droit et de l'économie de la concurrence. Chaque essai répond à une question de recherche sous différents angles de l'économie du contentieux en étudiant les comportements unilatéraux d'un acteur dominant causant un dommage concurrentiel. Ce travail doctoral traite de la compensation, de la prévention et de la réparation de ce dommage et combine des méthodes issues de l'analyse des données, de l'économétrie et de la théorie des jeux. Le premier essai étudie les déterminants d'une action privée réussie à la suite d'un abus de position dominante. Le deuxième essai étudie les dispositions interdisant l'orientation des consommateurs (anti-steering clauses) sur les marchés numériques dans le cadre d'un règlement spécifique au secteur numérique. Le troisième essai part d'une décision d'engagement de la Commission européenne imposant des mesures correctives à une plateforme numérique pour étudier l'efficacité et l'auditabilité des mesures correctives imposées à un algorithme de classement. Dans l'ensemble, cette thèse vise à démontrer les avantages et les obstacles de l'action privée, du Règlement Digital Market Acts et de l'imposition de remèdes en complément de l'application publique traditionnelle du droit de la concurrence aux comportements unilatéraux, en particulier sur les marchés numériques.